



ALBIOMA

Communiqué de presse

Paris La Défense, le 5 mai 2026

Géothermie ultramarine : une avancée majeure pour l'autonomie énergétique et la décarbonation

Albioma salue la publication de l'arrêté du 16 avril 2026, qui fixe le plafond de compensation du coût des études pour certains projets électriques en zones non interconnectées.

Ce texte lève un frein important au développement de la géothermie électrogène ultramarine. Il actualise le mécanisme de compensation des coûts échoués liés aux forages exploratoires. Il sécurise ainsi les phases amont des projets et facilite les décisions d'investissement.

Albioma tient à saluer le travail approfondi mené pendant de longs mois par les pouvoirs publics. Cette avancée est le fruit de la mobilisation des différents services de l'État concernés, notamment la Direction générale de l'énergie et du climat, la Direction générale des Outre-mer et la Cour des comptes. Le Groupe remercie ces acteurs pour leur engagement et pour la qualité du dialogue conduit avec la filière.

Cette évolution s'inscrit pleinement dans la stratégie d'Albioma : renforcer sa présence dans les territoires ultramarins et accélérer le développement d'énergies renouvelables pilotables. Ce cadre réglementaire soutient les projets géothermiques du Groupe, après l'obtention de premiers permis exclusifs de recherches à La Réunion et à Mayotte.

Locale, renouvelable et disponible en continu, la géothermie peut renforcer l'autonomie énergétique des territoires non interconnectés. Elle contribue aussi à la sécurité d'approvisionnement, à la stabilité des réseaux et à la décarbonation.

Albioma poursuivra son travail avec les pouvoirs publics et les acteurs locaux pour concrétiser ces projets, sous réserve de forages exploratoires concluants.

À propos d'Albioma

Albioma est un producteur d'énergie engagé dans la transition énergétique grâce à la biomasse, au photovoltaïque et à la géothermie.

Le Groupe est implanté en Outre-mer français, en France hexagonale, à l'île Maurice, au Brésil, au Canada, en Australie et en Turquie.

Il a développé depuis plus de 30 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

Albioma est aussi le premier producteur d'énergie photovoltaïque en Outre-mer où il construit et exploite des projets innovants avec stockage, ainsi qu'en France hexagonale. Depuis 2021, le Groupe se développe dans la géothermie, avec l'acquisition de 2 centrales en Turquie.

Albioma s'engage sur le long terme avec ses partenaires pour garantir la production d'une énergie fiable et durable. Nos équipes développent et mettent en œuvre des solutions sur mesure pour accélérer la transition énergétique.

Contacts

Charlotte Neuvy
+33 (0)7 88 33 11 35
presse@albioma.com

www.albioma.com

